



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ; M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.BORE Jacques à M.SEGURA René ; M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ; M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ; Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ; Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ; M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Révision de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération en date du 24 Mars 2010 fixant les modalités d'exécution de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ouverts pour le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif, il convient de préciser qu'il s'agit d'une autorisation d'engagement et non de programme comme énoncé précédemment puisqu'elle s'impute sur la section de fonctionnement du budget annexe du SPANC.

Considérant la nécessité d'actualiser l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement existants, compte tenu d'une part, des prévisions du nombre de diagnostics autant sur des contrôles obligatoires que non obligatoires sur les installations neuves et d'autre part, des paiements non réalisés au cours de l'année 2010.

Considérant l'avis favorable émis par la commission finance réunie le 23 Février 2011, Monsieur LACROIX propose au conseil communautaire d'approuver l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement, présentées de façon détaillée ci-dessous :

N° AE	Dépenses TTC	AE	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-04	Diagnostic des installations	87 253.84	0	58 627.92	28 625.92

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, tel que présentés ci-dessous :

N° AE	Dépenses TTC	AE	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-04	Diagnostic des installations	87 253.84	0	58 627.92	28 625.92

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.